

Communiqué de presse

Berne, 10 juillet 2026

Le développement du photovoltaïque manque les objectifs de la loi sur l'électricité : VESE demande un changement de paradigme fondamental dans l'encouragement de l'énergie solaire

Berne, le 10 juillet 2026 – Dans le cadre de la consultation en cours sur la révision de l'ordonnance sur l'encouragement de la production d'électricité issue d'énergies renouvelables (OEneR), l'Association des producteurs d'énergie indépendants (VESE) a pris position. L'association constate que des rétributions uniques plus élevées ne suffisent pas à elles seules. Il est urgent de repenser fondamentalement les instruments d'encouragement – l'adaptation des rétributions uniques n'étant qu'une mesure d'urgence à court terme.

Les objectifs de la loi sur l'électricité ne seront pas atteints La loi sur l'électricité exige une capacité PV active de 35 GWp d'ici 2035. Pour y parvenir, un développement linéaire annuel d'environ 2.8 GWp est nécessaire dès maintenant et jusqu'en 2035. Or, seuls 1.3 GWp ont été installés en 2025, après 1.8 GWp en 2024. Cette évolution contredit la trajectoire de développement décidée par le peuple et montre que le système d'encouragement actuel n'est structurellement pas en mesure d'atteindre les objectifs légaux.

Des rétributions uniques plus élevées comme mesure à court terme VESE propose donc des rétributions uniques plus élevées pour toutes les catégories de puissance, ainsi qu'un relèvement de la rétribution unique élevée (RUE) pour les installations sans consommation propre à 550 CHF/kWp. Ces corrections peuvent avoir un effet à court terme, mais elles ne résolvent pas les causes réelles de la réticence à investir à moyen et long terme. Parallèlement, il est impératif de lever les « [freins au solaire](#) » identifiés par la Société Suisse pour l'Énergie Solaire et de mettre en place des modèles alternatifs offrant aux investisseurs, aux exploitants et aux coopératives solaires une réelle sécurité d'investissement, de planification et juridique. VESE a soumis des propositions en ce sens dans son [étude succincte « Développement photovoltaïque 2.0 »](#).

« Nous n'atteindrons pas les objectifs de la loi sur l'électricité avec de simples adaptations ponctuelles de l'encouragement », déclare Lucia Grüter, membre du comité de VESE. « Il faut maintenant une volonté politique pour transformer le système d'encouragement de manière à ce que les investissements dans le photovoltaïque soient à nouveau calculables de manière fiable »

La consultation sur la révision de l'ordonnance sur l'encouragement de la production d'électricité issue d'énergies renouvelables court jusqu'au 15 juillet 2026. [Télécharger la prise de position complète de VESE >>](#)

Contact

Walter Sachs, président VESE

Tél. [076 528 09 36](tel:0765280936)

walter.sachs@vese.ch

À propos de l'Association des producteurs d'énergie indépendants (VESE)

VESE, un groupe professionnel de la Société Suisse pour l'Énergie Solaire (SSES), est l'association des producteurs d'énergie indépendants. Elle représente les intérêts des exploitants d'installations de production d'électricité renouvelable ne disposant pas de leur propre réseau de distribution. VESE s'engage pour une transition énergétique avec un maximum d'installations aux mains des citoyens.